



Agence de l'eau
Rhin-Meuse

DOCUMENT



n° 18452-3

Avifaune et qualité de milieu

**Département Meurthe-
et-Moselle**

Etude réalisée pour le compte de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse

Auteur : Laurent Maly

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Délégation Lorraine

13, rue des **Bénédictins**

57050 BAN St MARTIN

Editeur : Agence de l'eau Rhin-Meuse

Mai 1994

100 exemplaires (réédité en 10 exemplaires, décembre 1996)

100 francs

© 1996 - Agence de l'eau Rhin-Meuse

Tous droits réservés

SOMMAIRE

INTRODUCTION.. 1

Status des espèces sur les cours d'eau du département de la Meurthe et Moselle 2

- La Chiers 2
- Le Woigot 2
- La Roanne 2
- **L'Amezule** 2
- La Seille 2
- **L'Ingressin** 3
- **L'Aroffe** 3
- Le **Sanon** 3
- La **Moulaine** 4
- Les Bouvades 4
- Le **Secheveaux** 4
- La Loutre noire 4
- L'Orne 4
- La **Crusne** 4
- La **Madon** 5
- La Vezouze 5
- La Mortagne 3
- Le Terrouin 5
- Le Rupt de Mad 6
- **L'Esch** 6
- La Moselle 6
- La Meurthe 7

Signification de la répartition des cortèges sur les rivières de Meurthe et Moselle 7

- Cortège 1: Râle de genêt, Courlis cendre, **Tarier** d'Europe, Bergeronnette **printanière** 7
- **Cortège 2**: Poule d'eau, **Héron** cendre, **Grèbe** castagneux, **Grèbe** huppe 7
- **Cortège 3**: Martin pêcheur, Petit Gravelot, Hirondelle de rivage 8
- **Cortège 4**: Chevalier guignette, **Cincla** plongeur, Bergeronnette des ruisseaux 8

Analyse de la superposition des cortèges et du nombre d'espèces par rivière 8

CONCLUSION 10

. CARTES..
MARTIN PECHEUR
PETIT GRAVELOT
HIRONDELLE DE RIVAGE
CINGLE PLONGEUR
CHEVALIER GUIGNETTE
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX
HERON CENDRE
POULE D'EAU
GREBEHUPPE
GREBE CASTAGNEUX
RALE DE GENETS
COURLIS CENDRE
TARIER D'EUROPE
BERGERONNETTE PRINTANIERE
REPARTITION DU CORTEGE 1 EN PERIODE DE NIDIFICATION
REPARTITION DU CORTEGE 2 EN PERIODE DE NIDIFICATION
REPARTITION DU CORTEGE 3 EN PERIODE DE NIDIFICATION
REPARTITION DU CORTEGE 4 EN PERIODE DE NIDIFICATION
REPARTITION DE L'ENSEMBLE DES CORTEGES EN PERIODE DE NIDIFICATION

INTRODUCTION

Le but de ce travail est d'estimer la qualité des principales rivières de la Meurthe et Moselle en utilisant la **répartition** de quatorze espèces d'oiseaux en **période** de nidification sur plus de vingt cours d'eau de ce département. Certaines de ces espèces (Martin pêcheur, Petit Gravelot, Hirondelle de rivage, Chevalier guignette, **Cincla** plongeur, Bergeronnette des ruisseaux) sont plus liées au lit mineur alors que d'autres fréquentent plus volontiers le lit majeur (**Héron** cendré, **Grèbe** huppé, Grèbe castagneux, Poule d'eau, Râle de genêts, Courlis cendré, Tarier- d'Europe, Bergeronnette printanière). Cependant, cette classification n'est pas **figée**. En effet, certains oiseaux peuvent nicher dans les deux types de milieux comme par exemple la Poule d'eau ou **l'Hirondelle** de rivage.

La **présence** ou l'absence des **différentes** espèces **alliées à** leurs exigences vis-à-vis du biotope qu'elles **fréquentent** permettent de déduire l'état de chaque cours d'eau. L'estimation de la qualité de l'ensemble des rivières est ensuite affinée par l'analyse de la **répartition** des **contingents** formés par la nidification sur une même zone de plusieurs espèces.

STATUT DES ESPÈCES SUR LES COURS D'EAU DU DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET MOSELLE

La Chiers

La qualité de ce cours apparaît en Meurthe et Moselle encore plus **affectée** que dans le département de la Meuse. En effet, une seule **espèce** est **nicheuse** : la Bergeronnette des ruisseaux dont la distribution est par ailleurs **très limitée**. La capacité de cet oiseau à se reproduire dans des milieux de moindre intérêt et l'absence d'autres espèces **reflètent** les faibles **capacités** d'accueil existantes sur la Chiers. Le passage de quelques **espèces** telles que le **Héron** cendré est parfois **noté**.

Le Woigot

Parmi les **espèces** liées au lit mineur, seule la Poule d'eau est **régulièrement** nicheuse. La Bergeronnette des ruisseaux est également **notée** en période de nidification mais de façon beaucoup plus sporadique. La pollution semble être en grande partie responsable de cette faible diversité **avienne**. En ce qui concerne le lit majeur, seuls Tarier d'Europe et Bergeronnette **printanière** sont nicheurs, mais affichent une distribution **très** limitée dans l'espace. En raison de son Ctat et de son aspect **général** ce cours **médiocre** est peu apte à accueillir d'autres espèces.

La Roanne

On note sur ce cours d'eau la persistance de quelques milieux prairiaux intéressants hébergeant la nidification du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette **printanière**. Le **Grèbe** castagneux est également localement **nicheur**. Comme sur la majorité des **rivières** de ce département, Poule d'eau et Martin pêcheur sont notés en période de nidification. La reproduction de seulement cinq espèces parmi les quatorze recherchées traduit la qualité moyenne de la Roanne qui s'explique notamment par une **végétation** riveraine peu satisfaisante **complètement dépourvue** de vieux arbres.

L'Amezule

Seule la Bergeronnette des ruisseaux est **nicheuse** sur ce cours d'eau. Les faibles exigences de cette espèce associées à l'absence de toutes autres **espèces** témoignent du mauvais état de ce **L'Amezule**.

La Seille

Le lit majeur de la Seille **présente** encore un grand intérêt, comme en témoignent les nidifications de Tarier d'Europe de Bergeronnette printanière et surtout de Courlis cendré. Par suite de la mise en culture de certaines prairies inondables, ces milieux ont un peu perdu de leur **qualité**, et le Râle de genêts qui se reproduisait encore aux abords de cette **rivière** en 1988 a aujourd'hui disparu. D'autre part, les curages **sévères** et **fréquents** du lit mineur ont fortement contribué à sa **dénaturation** et à la destruction de la **végétation** riveraine. Seuls Martin **pêcheur** et Poule d'eau sont encore observés en **période** de nidification.

L'Ingressin

La qualité de cette **rivière** reste moyenne et seules des **espèces** acceptant un certain seuil de **dégradation** ou aptes à nicher dans des zones favorables de faible étendue sont nicheuses : Poule d'eau, Bergeronnette des ruisseaux et Martin pêcheur. Le lit majeur quant à lui semble encore offrir quelques **potentialités** attrayantes pour les espèces les plus courantes des milieux prairiaux puisque le Tarier d'Europe et la Bergeronnette **printanière** se reproduisent à proximité de **L'Ingressin**. Le **Héron cendré fréquente** ce cours d'eau de façon **aléatoire** et des passages de **Cincla** plongeur sont parfois **notés**.

L'Aroffe

L'**intérêt** de ce cours d'eau n'est pas **très** marqué. En effet les espèces qu'il abrite en période de nidification sont assez courantes pour la plupart des **rivières** Meurthe et mosellanes. Il s'agit de la Poule d'eau, du Martin pêcheur et de la Bergeronnette des ruisseaux. Les quelques prairies du lit majeur accueillent le Tarier d'Europe en période de nidification. Bien que cela ne puisse constituer un indice de **qualité** fiable, des passages de Chevalier guignette en dehors de la **période** nuptiale sont à signaler.

Le Sanon

A l'instar des cours d'eau **précédents**, la **qualité** de celui-ci est moyenne. Les curages et rectifications effectués dans le passé ne sont pas sans lien avec cet état. A l'heure actuelle un frange homogène d'arbustes -et une **légère** reprise de la **végétation** **réapparaît**. Ceci autorise la nidification de quelques **espèces** sans exigences fortement marquées ou capables de se reproduire dans des secteurs favorables restreints telles que la Poule d'eau, la Bergeronnette des ruisseaux et le Martin pêcheur. Le lit majeur, malgré les rectifications de **méandres**, a conservé un certain attrait et accueille la reproduction du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette printanière. **Très-localement**, le **Grèbe** huppe est **nicheur** au niveau du lit majeur. Le **héron cendré fréquente** cette rivière pour se nourrir. Certaines **espèces** sont notées en passage internuptial telles que le Chevalier guignette, le Petit **Gravelot** ou le Courlis cendre. Mais ces **données** ne sont pas significatives par rapport à la **qualité** du milieu.

La Moulaine

Très peu d'espèces nichent sur ce cours d'eau. Cependant la nidification du Cincle plongeur permet de penser que la Moulaine pourrait développer des potentialités intéressantes. Cette hypothèse n'est que faiblement confirmée par la nidification de la Bergeronnette des ruisseaux et celle plus sporadique de la Poule d'eau. De plus l'absence d'espèces telles que le Martin pêcheur restent inexplicables. Le héron cendré se nourrit sur cet affluent de la Chiers et le Grèbe castagneux y est régulièrement observé en période hivernale.

Les Bouvades

L'intérêt de cette rivière est très limité. En effet seulement deux espèces parmi les quatorze recherchées sont nicheuses. Il s'agit d'une part de la Poule d'eau dont la présence ne constitue pas une garantie de qualité. D'autre part du Tarier d'Europe dont la nidification dissociée de celle des autres membres du cortège typique des prairies de fauches ne permet de conclure sur la qualité des milieux fréquentés. Les contacts Cpars obtenus seulement hors période de reproduction avec la Bergeronnette des ruisseaux et le Martin pêcheur confirme le mauvais état des Bouvades.

Le Sackevann

Le faciès de ce cours d'eau ne se prête pas à la nidification de toutes les espèces recherchées, mais si aucune d'elle n'est nicheuse ici, ce n'est pas tant le faciès que l'absence quasi permanente d'eau qui est à mettre en cause.

La Loutre noire

Malgré plusieurs prospections, aucune espèce parmi les quatorze prises en compte dans le cadre de ce travail n'a pu être notée sur cette rivière. Cette absence dénonce une très forte artificialisation et dégradation du milieu en grande partie due au curage passé du cours d'eau. A l'heure actuelle une petite frange de phragmitaie commence à réapparaître, mais il faudra encore du temps pour que la Loutre noire recouvre ses qualités naturelles.

L'Orne

La qualité de l'Orne apparaît meilleure que celle des rivières précédemment traitées. La diversité avienne rencontrée sur ce cours d'eau commence à être satisfaisante et les exigences de quelques nicheurs comme le Petit Gravelot attestent de l'aspect naturel des secteurs qui l'abritent. Le Martin pêcheur est également nicheur sur l'Orne. La reproduction du Héron cendré (colonies de Olley et Labry), du Grèbe castagneux, de la Poule d'eau, du Tarier d'Europe et de la Bergeronnette printanière attestent de l'existence de biotopes variés et d'un état global du cours d'eau satisfaisant. (Les espèces sédentaires sont également présentes hors de la période nuptiale).

La Cusne

L'intérêt qu'offre ce cours d'eau est très voisin de celui de l'Orne. Même si le lit mineur n'héberge pas de Petit Gravelot, son aspect naturel reste attrayant et permet la nidification du Cincle plongeur, du Martin pêcheur et de la Bergeronnette des ruisseaux. Le lit majeur abrite la Poule d'eau, le Tarier d'Europe et la Bergeronnette printanière en période de nidification. Le Héron cendré et le Grèbe castagneux sont régulièrement notés

hors **période** de reproduction. Ces différents éléments attestent d'un Ctat global satisfaisant.

La Madon

L'aspect naturel de ce cours d'eau autorise encore des variations de **régime** qui permettent le renouvellement de plages de graviers ou de limons favorables à la nidifications d'espèces sensibles telles que le Chevalier guignette ou le Petit **Gravelot** (ce dernier n'est noté **qu'entre Cointrey et Neuves Maisons**). Martin pêcheur et Bergeronnette des ruisseaux nichent **également** sur la **Madon** dont le lit mineur est donc en assez bon Ctat. Le lit majeur offre **lui** aussi des **qualités appréciables hébergeant** Poule d'eau, **Grèbe huppé** et Tarier **d'Europe**. Le **Grèbe** castagneux **fréquente** la rivière en dehors de la **période** de nidification.

La Vezouze

L'état de la **Vezeuze** est **très** variable. Cette rivière **présente** en effet un milieu tout à fait **intéressant** dans sa partie amont jusqu'à **Blamont**. La **présence** du cortège complet (Chevalier guignette, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux), typique des cours d'eau subissant l'influence vosgienne, garantit la qualité de ce secteur. Le caractère naturel de ces biotopes est d'ailleurs confirmé par le bon Ctat du lit majeur qui abrite les deux **Grèbes** et la Poule d'eau. Cette zone héberge également quelques couples de Tarier d'Europe et de Bergeronnette **printanière**.

En aval de **Blamont** l'aspect du lit mineur se dégrade de manière sensible comme en attestent la disparition du Chevalier guignette et du Cincle plongeur ainsi que la **raréfaction** de la Bergeronnette des ruisseaux. Seul le Martin pêcheur est encore **régulièrement présent** avec la Poule d'eau. Cette **dénaturation** du milieu est la **résultante** du curage **sévère** de la Vezouze dans les **années** 80, notamment entre **Domèvre** et **Marainviller**. Cependant le lit majeur a conservé des potentialités **intéressantes appréciées** par le Tarier d'Europe, la Bergeronnette printanière et le Courlis cendre qui s'y reproduisent. Les **espèces** sédentaires sont **présentes** hors période de reproduction.

La Mortagne

La Mortagne **présente** sur son parcours des milieux diversifiés et de qualité. Le cortège typique des cours d'eau rapides est noté en période de nidification (Chevalier guignette, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux) traduisant l'influence vosgienne que subit cette **rivière**. La nidification du Martin pêcheur et surtout de **l'Hirondelle** de rivage confirme encore la **qualité** du lit mineur offrant aussi bien des zones de **débit** rapide cheminant sur des affleurements rocheux et assurant la formation de petites plages de limons que des petites falaises naturelles utilisables par les Hirondelles de rivage et le Martin pêcheur. La reproduction du Héron **cendré** (colonie de **Gerbéviller**), de la Poule d'eau, du **Grèbe** huppé (**Gerbéviller**) et du **Grèbe** castagneux traduisent l'aspect varié du lit majeur et l'existence de ripisylves attrayantes.

Le Terrouin

Aucun **cortège** n'est complet sur cette **rivière**, mais les espèces qui la **fréquentent** en **période** de nidification traduisent la **qualité** des milieux existants. Ainsi, Chevalier guignette et Bergeronnette des ruisseaux s'y reproduisent, à l'instar du Petit **Gravelot** et du Martin pêcheur. La végétation riveraine et les annexes du lit mineur sont elles aussi attrayantes et permettent la venue en période de nidification de la Poule d'eau et des deux **Grèbes**. Cet Ctat satisfaisant du lit majeur est confirmé par la persistance de quelques **prairies** naturelles où nichent le Tarier d'Europe et la Bergeronnette **printanière**.

Le Rupt de Mad

Comme le Terrouin, le Rupt de Mad est un cours d'eau en **très** bonne "santé", où deux **cortèges** complets sont recensés, **démontrant l'intérêt** marqué des lits mineur et majeur. En effet, -outre le Martin pêcheur, Chevalier guignette, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux **fréquentent** le lit mineur en période de reproduction, alors que Héron cendre, Poule d'eau, **Grèbes** castagneux et huppés se reproduisent dans les ripisylves et autres **éléments** naturels du lit majeur. La **présence** de quelques milieux prairiaux accueillant le **Tarier** d'Europe et la Bergeronnette **printanière** augmentent encore la qualité du Rupt de Mad.

L'Esch

Rivière de **très** bonne qualité, **L'Esch** accueille trois cortèges complets. Le **régime** naturel et **varié** permet la formation de milieux diversifiés favorables à douze **espèces** parmi les quatorze **recherchées**. Les plages de galets et les falaises de sable meuble dans les zones relativement calmes constituent des sites de nidifications adéquats pour le Petit Gravelot, **Hirondelle** de rivage et le Martin pêcheur. Chevalier **guignette**, Cincle plongeur et Bergeronnette des ruisseaux peuvent se reproduire dans les secteurs au courant plus rapide où la **qualité** de l'eau peu profonde et son parcours parmi des **éléments** rocheux et **végétaux variés** constituent le milieu de **prédilection** de ces **espèces**. La qualité du lit majeur est elle aussi **appréciable** et autorise la nidification de nombreuses espèces telles que **Héron** cendre, Poule d'eau, **Grèbes** huppé et castagneux, **Tarier** d'Europe et Bergeronnette printanière.

La Moselle

Amont de Neuves Maisons

Cette partie de la Moselle **présente** des **qualités** naturelles particulièrement **intéressantes**. Pas moins de onze **espèces** sont nicheuses dans cette zone où les variations de régime favorisent l'apparition de milieux **différents**. Ces derniers en fonction de leur modification hébergent Chevalier guignette, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux ainsi que le **cortège** constitué par la Petit Gravelot, **Hirondelle** de rivage et le Martin pêcheur. Le faciès du lit majeur et sa structure végétale variée permet l'accueil du **cortège** constitué par le Héron cendré (**Bayon**), la Poule d'eau et les deux **Grèbes**. Cette partie de la Moselle se **préserve** moins à la **présence** des **espèces** typiques des milieux prairiaux dont le seul **représentant** est le **Tarier** d'Europe.

Aval de Neuves Maisons

Cette partie de la Moselle, même si elle accueille encore la nidification de **onze** **espèces** parmi les quatorze **recherchées**, **présente** des **potentialités** inférieures à celle qu'elle offre en amont de Neuves Maisons. Cette perte d'intérêt se mesure notamment à la disparition du Cincle plongeur (sa **raréfaction** est également due à l'absence normale de son biotope), mais aussi à la **raréfaction** d'oiseaux tels que le Chevalier **guignette**, la Bergeronnette des ruisseaux. Un travail quantitatif permettrait ici de mieux faire ressortir cette **différence** qui est en partie **masquée** par la taille de la Moselle. En effet, sur ce **type** de cours les dégradations du milieu sont souvent amoindries par le fait que sur l'**ensemble** du **tracé** de nombreuses **espèces** parviennent à trouver des zones favorables à leur reproduction au sein d'un milieu globalement peu propice. Néanmoins ce secteur de la Moselle conserve un attrait non **négligeable**. En terme stricte d'espèces **présentes**, la différence avec l'amont de **Neuves Maisons** tient à la disparition du Cincle plongeur et l'apparition de la Bergeronnette **printanière**.

La Meurthe

Amont de Dombasle

Ce secteur de la Meurthe **présente** le même type de milieu que la Moselle en amont de **Neuves Maisons** et donc une qualité tout à fait semblable. Tous les cortèges sont distribués dans cette zone à l'exception de celui **représentatif** des milieux prairiaux qui n'existent pas ici. La nidification du Chevalier guignette, du Cincle plongeur (sa **répartition s'arrête à Lunéville**), de la Bergeronnette des ruisseaux, du Petit Gravelot, de l'**Hirondelle de rivage** et du Martin-pêcheur atteste de la **qualité** de l'eau et de l'aspect naturel du lit mineur. Le lit majeur offre lui aussi des **potentialités appréciables** et héberge le **Héron cendré (Dombasle)**, la Poule d'eau, **Grèbe castagneux** et **Grèbe huppé (Saint-Étienne, Barcarat)**. Les seuls **représentants** des milieux prairiaux sont ici le Tarier d'Europe et la Bergeronnette **printanière**.

Aval de Dombasle

Comme pour la Moselle, la **qualité** de ce secteur diminue très **légèrement** par rapport à l'amont de **Dombasle**. Cette diminution est **marquée** par la disparition du Cincle plongeur et la raréfaction du Chevalier guignette. Les autres **espèces** nicheuses sur ce secteur sont les mêmes que celles **mentionnées** dans le paragraphe **précédent** conférant à cette partie de la Meurthe une **qualité** très satisfaisante.

Signification de la répartition des cortèges sur les rivières de la Meurthe et Moselle

Cortège 1 : Râle de genêt, Courlis cendré, Tarier d'Europe, Bergeronnette **printanière**.

Ce **cortège** au complet n'existe plus dans le département de la Meurthe et Moselle. En effet, les **dernières** nidifications de Râle de genêts remontent à 1988 sur la Seille. Si l'on excepte cette **espèce**, Courlis **cendré**, Tarier d'Europe et Bergeronnette **printanière** ne sont simultanément nicheurs que sur la Seille et la Vezouze. La répartition de ce groupe d'espèces est donc fortement limitée. Ce phénomène est largement **corrélé** à la disparition du biotope de **prédilection** de ces oiseaux : les prairies de fauche traditionnellement. La principale cause de **régression** de ces milieux est bien souvent l'intensification des pratiques culturales et le retournement des prairies. Mais les conséquences des recalibrages de rivières ne doivent pas non plus être minimisées. En effet, par suite de **régularisation** des débits (comme ce fut le cas sur la Seille et la Vezouze), les crues hivernales disparaissent, interdisant ainsi la fertilisation des prairies par des **dépôts** limoneux.

Le Tarier d'Europe et la Bergeronnette des ruisseaux aux exigences beaucoup moins **strictes**, **présentent** une répartition beaucoup plus large que le cortège auquel ils appartiennent et relativement homogène sur le **département**. Ceci constitue un point positif traduisant la persistance de quelques milieux prairiaux ou de pâturages à faible charge bovine. Mais leur situation reste **précaire** et il convient d'être vigilant si l'on veut éviter **qu'ils** ne suivent l'évolution du Râle de genêts et du Courlis cendré.

Cortège 2 : Poule d'eau, **Héron cendré**, **Grèbe castagneux**, **Grèbe huppé**.

La **présence** de ce cortège sur un cours d'eau ne constitue pas une indication de qualité aussi fiable que les trois autres cortèges utilisés dans le cadre de cette étude. Cependant, il traduit la capacité d'un milieu à accueillir une **diversité** d'espèces **déjà** satisfaisante et notamment l'existence dans ce milieu de boisements favorables à

l'implantation de colonies de Hérons cendrés et de surfaces en eau adéquates pour la nidification du Grèbe huppé. La répartition de ces deux dernières espèces est souvent le facteur limitant la distribution de ce cortège.

Le Rupt de Mad, l'Esch, la Moselle entre Toul et Liverdun, la Mortagne et la Meurthe en aval de Nancy sont les cours d'eau de Meurthe et Moselle qui présentent les conditions minimales requises, en terme de qualité et de diversité des biotopes, pour accueillir ce cortège. Quelques rivières comme le Terrouin et la Vezouze en amont de Cizey accueillent la nidification des deux Grèbes et de la Poule d'eau. La Poule d'eau quant à elle, espèce peu exigeante est largement présente dans l'ensemble du département.

Cortège 3 : Martin pêcheur, Petit Gravelot, Hironnelle de rivage.

Ce cortège n'est présent que sur trois rivières : l'Esch, la Moselle dans le secteur de Dieulouard et en amont de Toul et la Meurthe au sud de Nancy. Ceci confirme la qualité de ces cours d'eau déjà mentionnée auparavant et dont l'aspect naturel du débit autorise la création de berges meubles, favorables aux Hironnelles de rivage et au Martin pêcheur, et de petits îlots de graviers vierges de toute végétation indispensables à la nidification du Petit Gravelot.

La répartition limitée de ce cortège traduit les fortes exigences en matière de milieu (Hironnelle de rivage, Petit Gravelot) et de qualité d'eau (Petit Gravelot) de ces deux espèces et donc du cortège lorsqu'il est complet. Le Martin pêcheur plus apte à s'adapter aux modifications du milieu, tant qu'elles ne dépassent pas un certain seuil, présente une répartition beaucoup plus large dans le département.

Cortège 4 : Chevalier guignette, Cincle plongeur, Bergeronnette des ruisseaux.

La présence d'un tel cortège sur une rivière est une excellente garantie d'eau de qualité. En effet les ressources alimentaires du Cincle plongeur et du Chevalier guignette sont étroitement liées à une eau saine. Le premier chasse directement sous l'eau les insectes et leurs larves aquatiques alors que le second se nourrit aux dépens de nombreux invertébrés adultes, dont le développement larvaire s'effectue sous la surface, et d'autres animalcules plus ou moins tributaires du milieu aqueux. De ce fait ce cortège fréquente uniquement les rivières où l'eau peu profonde court rapidement au sein d'un faciès naturel laissant apparaître de nombreux affleurements rocheux, des petites portions de plages nues et des rives à la végétation suffisamment fournie et abritée de l'eau.

Ce cortège est présent sur la Rupt de Mad, l'Esch, la Moselle au sud de Neuves Maisons, la Mortagne, la Meurthe au sud de Lunéville et la Vezouze en amont de Cizey. La Bergeronnette des ruisseaux affectionne également le type de milieu fréquenté par le Chevalier guignette et le Cincle plongeur, mais avec des exigences moindres qui expliquent sa plus large distribution en Meurthe et Moselle.

Analyse de la superposition des cortèges et du nombre d'espèces par rivière

Si la présence d'un cortège sur une rivière permet de connaître le niveau de qualité de cette dernière, la superposition de plusieurs cortèges sur un même tronçon fournit un gain d'information appréciable en terme de diversité et de qualité du milieu. En effet, si un cours hébergeant le cortège 3 est considéré comme très intéressant, il le sera encore plus s'il abrite également la nidification du cortège 4. La qualité sera encore renforcée si d'autres cortèges ou espèces viennent s'y superposer.

En Meurthe et Moselle, les cours d'eau sur lesquels on rencontre plusieurs cortèges sont plus nombreux que dans les autres départements concernés par l'étude 1997 (Meuse, Haut-Rhin et Bas-Rhin). En effet, l'Esch, la Moselle en amont de Neuves Maisons et la Meurthe en amont de Lunéville accueillent les cortèges 2, 3 et 4 au complet

Cette superposition reflètent les caractéristiques écologiques particulièrement intéressantes de ces cours d'eau. Non seulement ces derniers offrent sur leur trace des milieux variés capables de satisfaire les besoins d'une avifaune diversifiée, mais en plus, cette diversité s'accompagne d'une très bonne qualité des milieux puisqu'ils sont capables de répondre aux besoins parfois très stricts (tant en ce qui concerne la qualité de l'eau que la structure du biotope) des espèces qui les fréquentent (Petit Gravelot, Chevalier guignette, Cincle plongeur..).

Sur ces trois rivières, seul le cortège 1 est absent, mais ceci tient essentiellement au fait que le milieu de prédilection de certaines des espèces de ce cortège (Râle de genêts, Courlis cendre) ne sont pas ou peu présents. En revanche, le Tarier d'Europe et la Bergeronnette printanière sont également nicheurs aux abords de l'Esch, de la Meurthe au sud de Lunéville et de la Moselle au sud de Neuves Maisons (sauf la Bergeronnette printanière qui est absente de ce secteur de la Moselle). La présence de trois cortèges et de onze espèces confère donc à ces cours d'eau une qualité encore plus appréciable que celle traduite par la nidification d'un seul de ces cortèges pris isolément..

D'autres rivières de ce département permettent d'observer la superposition de plusieurs groupes d'espèces. C'est le cas du Rupt de Mad et de la Mortagne où sont notés les cortèges 2 et 4, et respectivement 10 et 11 espèces nicheuses différentes. La Vezouze abrite les cortèges 1 (Râle de genêts exclue) et 4 en amont de Blamont. La Moselle entre Nancy et Lunéville accueille les cortèges 3 et 2 et onze espèces différentes. Ces associations révèlent les qualités écologiques des lits mineurs et majeurs sur lesquelles elles sont installées. Ainsi la présence sur le Rupt de Mad du cortège 4 traduit la qualité de l'eau du lit mineur et de ses abords directs et son association au cortège 2 révèle l'existence d'une végétation riveraine intéressante venant améliorer l'aspect global du cours d'eau. De la même façon le cortège 4 traduit la qualité du lit mineur de la Vezouze en amont de Cirey alors que son association au cortège 1 (Râle de genêts exclue) désigne l'existence de prairies de fauche attrayantes dans ce même secteur.

A l'inverse, l'absence d'un cortège n'est pas forcément la conséquence d'un mauvais état du milieu. Ainsi la disparition du Cincle plongeur (et donc du cortège dont il fait partie) sur la Moselle entre Nancy et Lunéville reflète plus que le biotope est naturellement peu favorable à sa nidification que l'existence d'un éventuel problème.

Pour certaines rivières, on constate qu'aucun cortège n'est complet. Cependant leur état peut rester tout à fait satisfaisant. C'est le cas par exemple du Terrouin, de la Crusne, de la Madon, de la Trey, de l'Orne. En effet, même si les conditions nécessaires à l'accueil d'un cortège ne sont pas tout à fait remplies, ces dernières restent parfaitement acceptables (avec des nuances selon les espèces présentes). La diversité des espèces nicheuses (entre 7 et 10 espèces) et les exigences de certaines d'entre elles (Cincle plongeur, Petit Gravelot..) témoignent de l'intérêt de ces cours d'eau.

En revanche un nombre d'espèces très faible, et des oiseaux aux capacités bioindicatrices limitées peuvent être le reflet d'une dégradation marquée. Ainsi, malgré plusieurs prospections, une absence totale des espèces recherchées est notée sur la Loutre noire, le Secheveaux. De la même façon, très peu d'oiseaux ont été répertoriés sur la Chiers (une espèce), l'Amézule (une espèce), la Moulaine (deux espèces), le Woigtot (trois espèces), les Bouvades (trois espèces), l'Ingressin (trois espèces). La pauvreté mythologique de ces rivières est, dans la majorité des cas cités ici, liée à des problèmes de pollution, de niveaux d'eau en période d'étiage ou d'artificialisation des milieux limitant fortement la reproduction des oiseaux.

Conclusion

Sur l'ensemble des **départements** ayant fait l'objet d'une telle étude entre **1992** et **1993**, la **Meurthe** et Moselle **présente** le plus grand nombre de rivières aptes à accueillir la nidification **simultanée** de plusieurs **cortèges** et / ou d'un nombre important **d'espèces** **parmi** les quatorze **recherchées**. Dans sa **globalité**, le **réseau** hydrographique **meurthe** et **mosellan** **présente** donc une qualité tout à fait intéressante, et quelques cours d'eau comme **l'Esch** et les secteurs amonts de la **Meurthe** et de la Moselle offrent des **conditions** naturelles **particulièrement** bonnes.

L'utilisation de l'oiseau comme bio-indicateur associée à la superposition de **cortèges** avifaunistiques permet de mieux apprécier l'état de chaque cours d'eau. Cependant **la** prise en compte de l'aspect quantitatif des populations permettrait d'affiner encore cette **démarche**.